

Montreuil, le 19 avril 2011.



Communiqué:

EPM, non-réponse on continue...

La CGT a été reçue ce jour par la sous direction des ressources humaines et des relations sociales de la DPJJ en présence de la CFDT qui n'est présente que sur Meyzieu. Nous avons rappelé que ce type de rencontre, dans un moment de crise était le 4e depuis 2008, et qu'il ne s'était jamais situé à un aussi bas niveau hiérarchique.

En l'absence de directeur à la PJJ, puisque le poste est vacant depuis le dernier conseil des ministres, nous avons questionné nos interlocuteurs pour savoir ce qu'ils avaient à annoncer.

Sans surprise, le but de l'administration était de répondre aux questions que nous ne posions pas et de ne pas répondre à celles que les personnels posent depuis le début des EPM.

Dans ce qui ne coûte rien à personne, la DPJJ, nous annonce un cahier des charges des SE-EPM d'ici la fin de l'année... C'était déjà ce qu'on nous avait promis en 2009!!! Comme cela pourra se faire à moyen constant, nous pensons que ce cahier des charges sera effectivement proposé dans les 5 ans à venir...

Pendant cette rencontre, l'administration a tenté de nous emmener sur un débat autour de la violence ou sur le binôme surveillant-éducateur, mais sans répondre aux préoccupations des personnels : la reconnaissance de la pénibilité, les conséquences indemnitaires, la place de la PJJ en EPM et les priorités du travail éducatif.

Alors que le Ministre, le soir de l'agression parlait de reconnaissance du métier d'éducateur en EPM, la DPJJ en est encore à se demander si le travail en milieu carcéral est ou non un travail pénible! Et ils vont donc commencer à réfléchir sur le degré de pénibilité, ou des indicateurs maisons. Nous, nous rappelons que des Instances Européennes, jusqu'à la DAP, la littérature sur ce sujet représente plusieurs tomes.

Dire que le travail en EPM est aussi pénible que celui en CEF resterait à prouver, Nos cadres sont les seuls à ne pas savoir, parce qu'ils ne veulent pas se poser la question.

Il est clair que cette rencontre n'avait pour but que de calmer le jeu avec celles et ceux qui voudraient croire à des promesses non-tenues par le passé...

La position de la CGT a été claire et permanente, nous avons passé notre temps à ramener le débat sur les revendications des personnels et à écarter les débats secondaires ou inutiles qui doivent se régler localement...

Devant le refus de prise en compte des revendications des personnels, la CGT a décidé de quitter la réunion qui dérivait sur des questions qui relèvent des commissions de travail mises en place dans le cadre de l'élaboration des différents projets d'établissements.

La CGT appelle donc les personnels des EPM à poursuivre et à amplifier le mouvement, cela passe par :

- la tenue d'assemblées générales des personnels pour définir les priorités revendicatives de chaque EPM.
- La rencontre avec les élus pour obtenir la reconnaissance de la pénibilité du travail en prison et ses conséquences indemnitaires et médicales.
- La mise en place d'actions permanentes au sein des établissements et la préparation d'un mouvement national au retour des vacances de printemps au cas où le Ministre resterait sourd à nos demandes.

La CGT ne se contentera plus de réponses dilatoires, puisque cela fait 4 ans qu'elle porte les mêmes revendications sans aucune réponse.

Le CGT, exige d'être reçue par le Ministre, sur cette question, conjointement avec nos camarades de la CGT-Pénitentiaire.

La mobilisation des personnels doit se poursuivre, la CGT sera à leur côté.